



Passé, Présent et Avenir, trois dimensions indissociables de notre réflexion et de notre action...

Cela commence par la préservation du passé. C'était le 16 septembre... Les élus de la commission Patrimoine se sont mobilisés pour organiser et animer nos premières journées du patrimoine. Ce fut l'occasion de découvrir et de visiter la briqueterie Reynes. A cette occasion, nous avons souhaité mettre à l'honneur Monsieur Jean Reynes en lui remettant la médaille de la ville de Marssac en hommage à la passion de la brique qui l'a animé toute sa vie.

Nous avons également exposé en mairie la très belle collection de cartes postales de Monsieur Michel Fabre, un amoureux du passé de Marssac, aujourd'hui disparu.

[passé, présent, demain]

Je tiens à remercier son épouse pour avoir accepté de nous la confier afin que tous les marssacois puissent découvrir ou redécouvrir ces images du passé. Plus de 250 personnes se sont promenées à travers le passé, faisant revivre des lieux et des visages oubliés... L'exposition restera en place jusqu'au 31 octobre. N'hésitez pas à venir en pousser la porte.

La préoccupation quotidienne du présent, c'est le vote unanime des élus, le 28 septembre, pour lutter contre la prolifération des nids de frelons asiatiques qui menacent d'envahir notre commune. Nous intervenons déjà pour détruire les nids situés sur le domaine public. La décision du conseil nous permet désormais de prendre en charge tous les nids qui nous sont signalés, qu'ils soient sur le domaine public ou chez un propriétaire privé. Si nous ne pouvons penser éradiquer l'espèce de notre territoire par cette seule mesure, nous pouvons raisonnablement espérer en limiter la prolifération. Soyons tous vigilants.

La préparation de l'avenir c'est la décision du conseil municipal de lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Marssac pour le mettre en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du grand Albigeois. Cette modification doit réglementairement être terminée au 12 juillet 2014. La volonté des élus est de respecter ces échéances. Leur mobilisation sera là aussi à la hauteur des enjeux.

Je vous souhaite un agréable mois d'octobre.

Anne-Marie Rosé



PRECISION

Marssac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Plaisir de lire

La foire aux livres d'occasion des médiathèques de la Communauté
d'Agglomération sera encore une fois l'occasion pour les amou-
reux des livres de trouver leur bonheur à tout petit prix.

Elle se tiendra cette année le samedi 13 octobre :

- le matin à la médiathèque de Lescure,
- l'après-midi à la médiathèque de Saint-Juéry,
- toute la journée à la médiathèque Pierre Amalric d'Albi.

Qu'on se le dise, qu'on se le lise !

[sommaire]

Travaux sur notre commune	p 3 & 4
Choses vues	p 4
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 5 à 9
Halte aux frelons	p 10 & 11
Mon chien, mes voisins et moi...	p 12
Info sur le chenil communautaire	p 12
Edition 2012 d'Octobre rose	p 13
Devenez bénévole pour SOS Amitié	p 13
Un défibrillateur pour sauver des vies	p 14
Ecole : un point sur la rentrée	p 15
Reprise des cours de photographie	p 16
Echos de la boule marssacoise	p 16 et 17
Le bonjour de Marssac Aventure	p 17
La friperie "Familles Rurales" de Marssac	p 18
Exposition de miniatures agricoles	p 18
Vieillir et agir ensemble dans la communauté	p 19
Dojo marssacois : Judo et Jujitsu	p 20
Bibliothèque "La vieille cantine"	p 21
Numéros utiles	p 21
Et toujours des souvenirs des repas de quartier	p 22 & 23
La course des Rives du Tarn	p 23
Le Tennis Club de Marssac vous invite	p 24
Le RAM communautaire est opérationnel	p 24
Les activités du club des Aînés ruraux	p 24
Gros succès pour nos premières journées du patrimoine	p 25 à 28



Les travaux sur notre commune



Elagages des platanes autour de l'église

Ce sont 11 platanes de la rue de l'église et de la rue de la gare qui ont été élagués cette année par l'entreprise Eco-Va-Na.



Entretien des rues et espaces publics

Travail minutieux de Jean-Claude (ci-dessus) pour nettoyer et désherber les caniveaux et les trottoirs dans plusieurs rues de Marssac

Le ramassage des feuilles mortes, tâche toujours renouvelée dès la fin de l'été pour nos agents municipaux.





Viabilisation à la Zac du Bourdélas

L'aménagement de la ZAC du Bourdelas connaît un nouveau palier avec la fin des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux sur le macrolot 11. Ces travaux ont permis de viabiliser quatorze lots individuels côté voie ferrée et deux autres lots individuels de l'autre côté de la rue Tonimarié.

La commercialisation avance bien ; la plupart sont d'ores et déjà sous compromis de vente.



Choses vues (ou, ça va mieux en le disant)

C'était il y a quelques jours. Il devait être dans les 18 heures. Quelques voitures attendaient de part et d'autre du passage à niveau (rue des écoles, rue de Florentin), barrières baissées, feu clignotant. Attendant que les barrières se relèvent, après le passage du train...

Sauf que j'ai vu deux garçons, à vélo (je dirais entre 10 et 12 ans, guère plus !), passer en trombe, slalomant entre les barrières et traverser... Au mépris du danger.

Je ne connais pas ces enfants et c'est pourquoi je m'adresse à tous les parents que nous sommes. Certains de nos enfants font ce

genre de bêtises par bravade, par défi, par ignorance peut-être... Rappelons-leur les règles, rappelons-leur ce qui est possible et ce qui est interdit.

S'il devait arriver quelque chose, ça serait le tollé, haro sur la sécurité, les normes... Il faudrait chercher un responsable, un coupable...

Et si le premier geste de bon sens et si les premiers responsables, c'était nous. Nous qui devons dire et redire encore les choses simples. Les règles, de prudence, ou non, la loi... la simple logique ou l'interdit le plus strict ?

Qu'advientra-t-il, quand, plus âgés, au volant d'une voiture, ces garçons feront ce qui leur passera par la tête, ce qu'ils trouveront sacrément drôle, à ce moment-là, par bravade, par défi, par bêtise...

Vivre ensemble comporte des droits, c'est entendu ! Mais également des devoirs. Dont le premier est de respecter les lois. Le second étant de respecter sa vie et celle des autres...

Pascal Crépin
Adjoint à la communication



- CONSEIL MUNICIPAL n°12/06 -

*Procès verbal de séance
du lundi 25 juin 2012
Ouverture de séance à 21h00*

L'an deux mille douze et le lundi vingt-cinq juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire,
Bruno LADOUETTE, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoints,
Jean BANQUET, Véronique BOSC, Bruno DORÉ,
Dominique FERRIERE, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Jean-François VINCENT,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CRÉPIN représenté par Anne-Marie ROSÉ
Christiane GELIS représentée par Jean BANQUET
Jean-Charles NEHR représenté par Jean-François VINCENT
Isabelle VILAS représentée par Véronique BOSC

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 19 juin 2012

ORDRE DU JOUR :

ZAC Le Bourdelas

1 - SEM 81 : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2011

Urbanisme et travaux

2 - Mise en compatibilité du P.L.U avec le S.C.O.T

3 - Constitution de servitude ERDF

SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac

4 - Extension de la crèche

5 - Désignation de deux délégués suppléants

Communauté de l'Agglomération Albigeoise

6 - Désignation de deux représentants de la commune

Personnel

7 - Avancement de grade

8 - Convention d'adhésion au service d'archivage du Centre de Gestion

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2012

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - ZAC DU BOURDELAS : SEM 81 - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2011 (C.R.A.C. 2011)

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, Adjointe en charge des finances et des entreprises

En préambule à la délibération, Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle que Monsieur GRIGGO, représentant de la SEM 81 a exposé les principaux éléments du CRAC 2011 et répondu aux questions des élus présents dans une réunion organisée ce même jour à 20H.

Elle demande s'il subsiste des interrogations. Aucune observation n'est soulevée.

DELIBERATION :

Comme chaque année, La SEM 81 est tenue de présenter le Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée de la ZAC le Bourdelas. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu d'activité pour l'année 2011 a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par courrier électronique aux élus le mardi 12 juin 2012. Par ailleurs le représentant de la SEM 81 a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 16 voix pour, et 1 voix contre :

- D'APPROUVER le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2011 ;

- DE RAPPELER que ce vote n'engage pas la collectivité sur les perspectives présentées pour les années à venir.

2 - MODIFICATION N°4 DU P.L.U. - MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que tous les élus ont reçu la brochure "SCoT du Grand Albigeois, les fondamentaux du Schéma" présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT et le Document d'Orientations Générales. Celui-ci définit les orientations concrètes du SCoT, certaines s'imposant car prescrites par le document, d'autres étant seulement recommandées.

Elle rappelle que les communes ont trois ans à partir de la date d'approbation du SCoT pour mettre leur PLU en conformité. Un premier travail d'analyse du PLU de Marssac et de sa compatibilité avec le SCoT a été mené



par Madame Constance Colas, chargée de mission au syndicat mixte du SCot, et un groupe d'élus. Ce travail a donné lieu à une note technique rédigée par Madame COLAS qui a été diffusée aux élus en mai. Elle fait apparaître la nécessité de s'engager dans une procédure de modification de notre document d'urbanisme.

Un bureau d'étude est nécessaire pour accompagner le travail des élus. L'appui des services de l'état sera également demandé.

DELIBERATION :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par délibération en date du 26 mai 2005, que la délibération du 5 juillet 2007 a approuvé la modification N°1, que la délibération du 25 mars 2009 a approuvé la modification N°2 et que la délibération du 9 mars 2010 a approuvé la modification n°3.

Le PLU doit faire à nouveau l'objet d'adaptation en raison de l'évolution économique, sociale et urbaine de la commune et des objectifs nouveaux en matière d'aménagement. Ces adaptations relèvent de la procédure de modification de PLU.

Ces modifications portent sur : la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT du grand Albigeois, une adaptation du zonage et du règlement du PLU. Le rapport de présentation pourra également subir quelques mises à jour mineures.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123.13,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager, pour les raisons évoquées ci-dessus, une procédure de modification du PLU
- de donner tout pouvoir au maire pour lancer les consultations, choisir le bureau d'études qui sera chargé des études de la modification et pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires.
- de demander, conformément à l'article L 123-7 du code de l'urbanisme, l'assistance gratuite des services de l'Etat pour accompagner la commune dans cette démarche.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet du Tarn.

3 - CONVENTION DE SERVITUDE A ERDF

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que ERDF, à la demande de la

mairie, a déplacé à ses frais le transformateur de la rue de l'église au moment des travaux de rénovation de la rue. Le transformateur se situait en bout de rue, face à la poste. Il a été placé contre la murette de l'école, pour dégager le trottoir.

ERDF demande qu'une convention de mise à disposition de la parcelle sur laquelle se situe maintenant le transformateur soit signée avec la mairie.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE fait remarquer que la parcelle indiquée dans ladite convention (référence cadastre : AA 352) correspond à l'emplacement de l'école et non du trottoir.

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal vote la délibération de principe ci-dessous, et que le service urbanisme vérifie, avant mise à la signature, l'exactitude du numéro porté dans la convention.

DELIBERATION :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) demande la mise à disposition d'un terrain situé à Marssac sur Tarn sur la parcelle cadastrée AA 352, afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF à la parcelle située à Marssac sur Tarn sur la parcelle cadastrée AA 352.
- MANDATE Madame le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

4 - LANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA CRECHE INTERCOMMUNALE MARSSAC/TERSSAC PAR LE SIVU PETITE ENFANCE MARSSAC/TERSSAC

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines, Président du SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac

Monsieur Bruno Ladoucette rappelle que la commune de Terssac est propriétaire d'un bâtiment qu'elle louait à un restaurateur et qui s'est récemment libéré. Par ailleurs le nombre de places à la crèche ne permet pas de répondre complètement aux demandes des familles de Marssac et de Terssac.

Il indique que plusieurs réunions ont eu lieu entre les élus de Terssac et de Marssac, pour étudier la faisabilité



de l'installation d'une crèche dans le bâtiment de Terssac.

Le projet a été présenté aux membres de l'association Chapi-Chapo le 21 juin dernier. Celle-ci, qui gère la crèche existante sous délégation de service public, est partante pour suivre le SIVU dans ce projet.

Une rencontre avec le technicien de la CAF a également eu lieu. Il a indiqué que la CAF considère que les capacités d'accueil de la crèche et des assistantes maternelles couvrent les besoins des familles sur le territoire Marssac Terssac. Celui-ci n'est donc pas considéré comme prioritaire. Cependant le contexte de la fin de l'année est favorable et le SIVU pourrait obtenir un soutien financier de la CAF s'il déposait un dossier de demande de subvention très rapidement.

Des demandes de subventions complémentaires pourront être faites par la suite auprès du Conseil Général et de l'Etat lorsque le projet sera plus avancé.

Il convient donc de demander aux deux conseils municipaux (Marssac et Terssac) ainsi qu'au SIVU de donner leur accord à la poursuite du projet. Après accord des trois collectivités, le SIVU pilotera le projet.

DELIBERATION :

Par arrêté préfectoral en date du 09 juillet 2004, les communes de Marssac et Terssac ont été autorisées à créer le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Petite Enfance Marssac Terssac.

Ce syndicat a pour objet :

- la construction, l'extension et l'entretien de toute structure d'accueil de la Petite Enfance implantée sur le territoire des deux communes
- la gestion ainsi que toutes les études se rapportant à ces opérations afin d'apporter les services nécessaires à la population des communes concernées. La gestion peut être déléguée à un tiers.

Par délibération du 15 octobre 2004, le Comité Syndical du SIVU a décidé la construction d'une Maison de l'Enfance comprenant une crèche halte-garderie et un relais d'assistantes maternelles sur un terrain mis à disposition par la commune de Marssac.

Cette crèche qui est gérée, sous convention de Délégation de Service Public par l'association Chapi-Chapo, a ouvert en octobre 2006. Elle a une capacité d'accueil de 25 places mais ne parvient pas à satisfaire toutes les demandes d'inscriptions des familles de Marssac et de Terssac.

Au regard du développement des communes de Marssac et Terssac et de l'importance de la liste d'attente de la crèche Chapi-Chapo, il paraît nécessaire d'augmenter le nombre de places en crèche sur le territoire du SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac.

L'opportunité de la libération d'un bâtiment sur la commune de Terssac permettrait de réaliser ce projet.

- Vu l'exposé de Madame le Maire,
- Considérant le champ de la compétence et les statuts du Syndicat Intercommunal Petite Enfance Marssac Terssac,
- Considérant les besoins non satisfaits d'accueil en crèche sur le territoire du SIVU
- Considérant le souhait de la commune de Terssac d'avoir une possibilité d'accueil en crèche sur son territoire,
- Considérant l'opportunité d'aménager en crèche un bâtiment municipal déjà existant sur cette commune,
- Considérant l'amélioration du service rendu aux familles de Marssac et de Terssac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le conseil syndical du SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac à lancer le projet d'extension de crèche localisée sur la commune de Terssac.

5 - DELEGUES DU SIVU PETITE ENFANCE MARSSAC-TERSSAC

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines, Président du SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac

Monsieur Bruno LADOUCKETTE rappelle qu'il est nécessaire de pourvoir deux postes de délégués suppléants de la commune de Marssac au sein du SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac.

Madame Christelle SUAU propose sa candidature.

Monsieur Bruno LADOUCKETTE propose qu'il y ait un autre appel à candidature lors d'un prochain conseil municipal puisque tous les conseillers municipaux ne sont pas présents à cette séance.

DELIBERATION :

Par délibération du 30 mars 2008, Le Conseil municipal avait nommé 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la commune au SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac.

Est désignée, à l'unanimité par le Conseil municipal :
Déléguée suppléante :



- Madame Christelle SUAU en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PUJOL.

6 - DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DE COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ALBIGEOISE

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle qu'il convient de remplacer deux élus au sein des commissions de la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois auxquelles ils participaient.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité

Commission Déplacements-Mobilité

Membre de la commission : Dominique FERRIERE

En remplacement de Monsieur Philippe NEUVILLE

Commission Environnement, Collecte et Traitement des Déchets

Membre de la commission : Gilbert ROCHE

En remplacement de Madame Cendrine GATUMEL

7 - AVANCEMENT DE GRADE

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

Sur avis favorable de la commission du personnel, réunie le 4 avril dernier, Monsieur Bruno LADOUCKETTE propose de transformer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent. Cette transformation deviendra effective au 1^{er} juillet 2012.

DELIBERATION :

VU la proposition de la commission du personnel, réunie le 4 avril 2012 approuvant l'avancement de grade d'un agent, du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2012,

- VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 14 juin 2012,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE la transformation du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2012,

- MODIFIE la liste des effectifs en conséquence.

8 - AIDE ET CONSEIL D'ARCHIVAGE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA COMMUNE

Présentation : Madame le Maire

L'intervention du Centre de Gestion est nécessaire à la bonne tenue des archives. La convention proposée cette année est d'une durée de 3 ans. Elle peut être dénoncée à n'importe quel moment, quel qu'en soit le motif. Le volume horaire prévu cette année pour la maintenance est de 15 heures, comme chaque année.

DELIBERATION :

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la collectivité de bénéficier, par convention de mise à disposition, d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour une aide à l'archivage.

Cette convention définit les conditions pratiques et financières d'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion. Valable pour une durée ferme de trois ans, elle ouvre droit à différentes prestations :

* un diagnostic pour analyser la situation de la collectivité, proposer des solutions d'interventions, voire sensibiliser le personnel de la collectivité aux méthodes d'archivage.

* un traitement pour trier, classer, inventorier le fonds d'archives et mettre en place une organisation adaptée à la collectivité.

* une maintenance pour mettre à jour le fonds d'archives (uniquement après une mission traitement).

* toute autre prestation selon la demande de la collectivité : formation du personnel, conseil en aménagement de locaux...

Chaque prestation fera l'objet d'un devis établi par le Centre de Gestion, valable pendant trois mois, signé par le Président du Centre de Gestion et par Madame le Maire. Le tarif facturé, fixé par délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, sera celui en vigueur à la date d'établissement du devis.

Madame le Maire propose d'autoriser, dans un premier temps, la signature de la convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la collectivité et ajoute que, dans le cadre de cette convention, la collectivité pourra solliciter le service d'aide à l'archivage pour toute prestation et après acceptation d'un devis préalablement établi par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal :



Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,
Vu la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré ;

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la bonne conservation et tenue des archives de la collectivité de conclure une convention avec le Centre de Gestion,

AUTORISE la signature de la dite convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, afin de pouvoir solliciter des prestations en matière d'archivage,

MANDATE Madame le Maire à solliciter l'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion lorsque nécessaire, et à signer les devis préalablement à ces prestations.

CHARGE Madame le Maire de rendre compte à l'assemblée des résultats des prestations qui seront effectuées dans le cadre de la dite convention.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Chemins de randonnées

Madame Dominique FERRIERE rappelle que le tracé d'un premier chemin de randonnée a été arrêté par les élus. Celui-ci fait 11 km mais passe en partie dans des lotissements. Monsieur CHAFFNER, en charge des chemins de randonnées à la C2A, conseille d'éviter les trajets dans les lotissements. Elle a donc étudié une modification du tracé, en coupant à travers champs, en passant de Tourtignac à la Soucane. Cette modification porterait le trajet à 6 km mais elle nécessite l'accord de passage d'un propriétaire privé. Or celui-ci refuse. Le projet est donc suspendu dans l'immédiat.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE estime que cela a du sens de conserver le tracé de 11 km et de demander à l'Agglomération de l'intégrer aux chemins de randonnées. Dans l'avenir, il est possible que le projet de tracé de 6 km aboutisse, et ce nouveau chemin de randonnée serait intégré également.

Départ des enseignants

Quatre enseignants, dont la Directrice, quittent Marssac en juin. Un pot de départ aura lieu le 2 juillet à 17 H 30. Tous les enseignants ainsi que le nouveau directeur, les parents d'élèves et toutes les personnes en lien direct avec l'école seront invités.

Bureaux de vote

Madame le Maire rappelle que la commune a deux bureaux de vote. Chaque année, la Préfecture demande

confirmation des emplacements des bureaux de vote. Elle propose que le bureau installé à la bibliothèque soit transféré dans les nouvelles salles associatives "L'Astrolabe" et "La Boussole". Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Maison d'Assistants Maternelles

Madame Véronique BOSC a assisté, le 08 juin, à l'inauguration de la Maison d'Assistants Maternelles installée très récemment à Marssac. Ce concept est tout nouveau en Midi Pyrénées. Cette M.A.M. est située 9 rue des écoles et est aménagée comme une mini crèche. Deux assistantes maternelles ont chacune trois agréments, ce qui leur permet d'accueillir jusqu'à six enfants.

La PMI n'a pas encore délivré les agréments. Dès que la délivrance sera faite, la M.A.M. ouvrira ses portes.

CR commission Finances et Personnel de la C2A

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE a assisté à la commission Finances et personnel de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, et en rend compte à l'assemblée. Elle indique que le bilan social est à la disposition des élus. 428 agents sont comptabilisés sur la C2A, dont 32 cadres A, 62 cadres B, 326 cadres C et 8 agents hors cadre.

Le choix des logiciels comptabilité et paie a été arrêté. Il s'agit du logiciel Cyril. En 2013, il sera installé à la C2A, à Albi et à Lescure d'Albigeois, et en 2014 dans les autres communes.

Défibrillateur

Madame Christelle SUAU indique qu'il existe une application sur smartphone qui permet de géolocaliser les défibrillateurs. Elle propose l'inscription sur cette application, puisque la commune a désormais installé le défibrillateur offert par l'association des Aînés Ruraux sur le mur de la salle polyvalente.

Madame Lydie PICARONIE indique qu'elle s'est renseignée auprès du SMUR sur les formations à l'utilisation du défibrillateur. Il leur est possible de former jusqu'à 60 personnes. Le coût global de la formation avoisine les 200 euros pour deux groupes de 30, chaque groupe étant pris sur une séance de 1h30 à 2h.

Parc Montois

Le compte-rendu du diagnostic phyto sanitaire est parvenu en mairie.

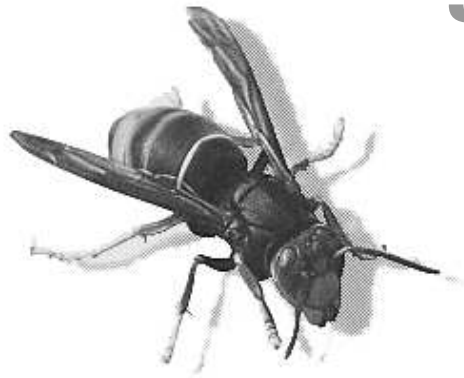
Balayeuse

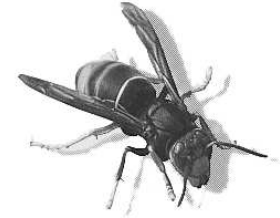
La C2A a acheté une balayeuse communautaire. Elle intervient sur Marssac tous les lundis après-midi.

La séance est levée à 21h50



Frelon asiatique le conseil municipal se mobilise





C'est toujours une surprise pour celui qui découvre pour la première fois un nid de "Vespa Vélutina", plus communément dit "Frelon Asiatique". Ce nid là trônait à 15 mètres, en haut d'un hêtre du petit parc, en face de la mairie. C'est le deuxième nid découvert en l'espace de huit jours dans un rayon de 400 mètres autour de la mairie.

Il faut dire que cette espèce, prédatrice des abeilles, progresse inexorablement en France depuis son introduction involontaire en 2004 dans le département du Lot et Garonne. A Marssac les nids, encore rares l'an dernier, se sont multipliés. Et plus il y en a, plus le risque d'envahissement de la commune grandit. Car chaque reine qui crée un nid donne elle-même naissance à plusieurs reines qui s'enterreront dès les

premières gelées pour passer l'hiver mais créeront chacune une nouvelle colonie, un nouveau nid l'année prochaine.

Conscients du risque, les élus du conseil municipal ont voté à l'unanimité le principe de la prise en charge du coût de la destruction de tous les nids de frelons asiatiques qui seront signalés en mairie. Tous les marssacois sont encouragés dès à présent à signaler tout nid qu'ils viendraient à découvrir.

Soyons vigilants : un nid découvert et détruit avant que les jeunes reines ne s'enterrent pour passer l'hiver, c'est cinq à six nids de moins pour l'été prochain !

Mairie de Marssac
Tél 05 63 55 40 47





Mon chien, mes voisins et moi...

Avec plus de 7,5 millions de chiens en France, nombreux sont ceux qui ont quelques soucis de voisinage... Difficile de supporter des aboiements à répétition, que ce soit en pleine nuit ou au cours de la journée. Que l'on soit en maison individuelle ou en appartement, les nuisances sonores liées aux animaux sont fréquentes.

Le saviez-vous ?

- les aboiements intempestifs représentent 30% des plaintes selon le ministère de l'agriculture qui légifère sur les animaux de compagnie. Sont pris en compte la durée du bruit, son caractère diurne ou nocturne et surtout sa répétition.

- les odeurs d'animaux sont le deuxième facteur de discorde entre voisins

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

De la diplomatie avant tout !

Selon la loi, tout propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. Les aboiements excessifs d'un chien peuvent être considérés comme des troubles de voisinage et le proprié-



taire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coup de somnifères, essayer d'aller parlementer. Informez-le de la gêne occasionnée par les aboiements de son chien. Un chien aboie généralement lorsque son maître

n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques pour constater ce type d'infraction.

Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamné d'une amende de 450 euros à la confiscation de l'animal.

Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

Et si je trouve un chien (ou un chat) errant ?

Le chenil communautaire est ouvert au public du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h30.

Le chenil est fermé le dimanche et les jours fériés.

Le personnel se déplace dans les communes du périmètre C2A pour récupérer les animaux errants.

Les contacter aux heures d'ouverture au 05 63 38.38.24

Plus de renseignements :
<http://www.grand-albigeois.fr>

Chenil communautaire
8 rue Claude Bourgelat
81000 Albi



Octobre rose - édition 2012



À l'occasion d'Octobre Rose, mois dédié à la prévention du cancer du sein dans le monde entier, **ADECA 81 met en place une campagne de mobilisation et d'information pour les femmes et leurs proches.** Le but est de faire progresser la participation au dépistage organisé du cancer du sein. Ce dépistage national s'adresse à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans qui peuvent bénéficier tous les 2 ans d'un dépistage de qualité et pris en charge à 100%.

Sous la conduite des guides de l'office du tourisme, nous lançons les "balades nocturnes d'Octobre Rose"

- **A Albi le 28 septembre, départ à 19h 30 place Sainte Cécile.**

- **A Castres Le 19 octobre, départ à 19h 30 place de la République.**

Des tee-shirts roses vous seront distribués à cette occasion

- **A Gaillac le 25 octobre à 20h Auditorium Dom Vayssette - 1 rue Cavallé Coll**

Venez nombreux à ces manifestations - Ensemble nous vaincrons le cancer

Pour toutes informations contacter ADECA 81 1 bis rue lavazière 81000 Albi - 05.63.38.61.15 Depistage.cancer81@wanadoo.fr

Les représentations théâtrales "Les délieuses de langues"



Les balades d'Octobre Rose

L'objectif pour les participants est de se réapproprier les questions de santé et de prévention par l'activité physique dans le partage, le calme et la sérénité de la nuit.



Les représentations théâtrales sont des points de départ pour des moments agréables d'échanges autour du dépistage des cancers.

Ces représentations auront lieu :
- **A Lavaur le 18 octobre à 20h Hall d'Occitanie - place Cassin**



ASSOCIATION TARNAISE DE DÉPISTAGE DES CANCERS

DEVENEZ ECOUTANT BENEVOLE POUR SOS AMITIE

L'association d'écotants bénévoles S.O.S. Amitié, avec plus de 50 ans d'expérience, reçoit sur la région d'Albi près de 2 000 appels par mois, avec une disponibilité 24h sur 24h, 365 jours par an.

Elle recherche donc de nouveaux écotants bénévoles pour répondre au mieux à la solitude psychologique dans laquelle peuvent se trouver les appelants.

Vous avez envie de vous engager dans une association sensible au monde actuel, à ses interrogations, à ses manques et à ses souffrances.



S.O.S. Amitié vous propose, par son écoute empathique et anonyme de participer à rénover ce lien social.

Contacts : 06 01 73 43 64 ou 05 63 54 20 20 ou par mail sos.amitie.albi@wanadoo.fr



Un défibrillateur pour sauver des vies

C'est en m a i dernier que le

club des Aînés Ruraux a fait don d'un défibrillateur à la commune de Marssac. Depuis celui-ci a trouvé tout naturellement sa place contre le mur extérieur de la salle polyvalente où se pressent, selon les jours, sportifs, élèves, associations, habitants de Marssac. Il est également proche des nouvelles salles associatives, du boulodrome, des stades, du dojo mais aussi de la mairie, de la poste, des écoles, du CLAE... Un emplacement de choix pour un appareil qui peut sauver des vies s'il est utilisé rapidement sur

une victime d'arrêt cardiaque. Mais un appareil dont tout le monde ne perçoit pas toujours l'utilité et qui peut faire l'objet d'actes de vandalisme ou être volé !

C'est pourquoi les élus ont tenu à apposer un panneau pour remercier l'association des Aînés Ruraux de son geste généreux et pour alerter la population sur l'intérêt de respecter ce matériel. Monsieur le Président Pierre Roche nous a fait l'honneur de sa présence ce jour là. Nous l'en remercions.

Une formation pour les associations

La municipalité organise deux sessions de formation pour s'initier à l'utilisation de ce matériel. Elles sont gratuites et ouvertes à toutes les associations de Marssac. Elles se dérouleront le **mercredi 17 octobre, de 18h à 19h30 pour un premier groupe et de 20h à 21h30 pour un second.** Les bulletins d'inscription ont été envoyés aux associations qui inscriront directement leurs adhérents à la mairie. Nous les attendons nombreux.

Tous renseignements en mairie au 05 63 55 40 47.



Défibrillateur

Ce matériel peut sauver une vie, des vies, votre vie... respectez-le !

En y associant les gestes de réanimation cardio-pulmonaire, ce défibrillateur peut sauver des vies s'il est utilisé très tôt après un arrêt cardiaque

Ce défibrillateur automatique a été offert aux habitants de la commune par l'association des Aînés Ruraux de Marssac sur Tarn le 22 mai 2012

SAMU : 15 - Pompiers : 18



Un point sur la rentrée



De gauche à droite : Guillaume Julié, Joël Scaïni, Sandrine Kubanik, Philippe Gausserand

Une équipe pédagogique en partie renouvelée

Ce sont 293 élèves qui ont fait leur rentrée à l'école de Marssac, 117 en maternelle et 176 en primaire. Ils ont été accueillis par notre nouveau directeur, M. Joël SCAÏNI. Celui-ci arrive de Saint-Juéry où il a dirigé l'école René ROUQUIER pendant 7 ans. Il partagera son emploi du temps entre sa fonction de directeur, les mardis et vendredis, et sa fonction d'enseignant au CM2 en alternance avec M. Clément SICARD. L'équipe enseignante compte d'autres nouveaux visages avec l'arrivée de Sandrine KUBANIK, Philippe GAUSSERAND et Guillaume JULIÉ. Tous trois enseignent en primaire.

Une structure des effectifs modifiée

Si les effectifs ont assez peu évolué globalement, leur structure par tranche d'âge s'est modifiée : il y a

plus d'enfants en grande section maternelle, moins de CP, plus de CE1 et de CM2. L'équipe pédagogique a fait le choix de six classes à double niveau, 2 en maternelle et 4 en primaire. Cela permet un meilleur équilibre des effectifs en primaire et favorise de meilleures conditions d'enseignement. En maternelle la présence de 5 ATSEM a été maintenue ; l'une d'entre elles est "volante" pour renforcer les équipes, selon les besoins, car les effectifs sont lourds.

Un personnel municipal fidèle au poste

L'équipe d'ATSEM avec Christine ROUQUET, Françoise MAROULLES, Martine TORRE, et Martine GIRON, ainsi qu' Elisabeth SOULET qui remplace pour quelques semaines Marie-Paule BOUSQUET - l'équipe cuisine/cantine avec Simone BOUYSSIER, Joëlle LASSERRE, Marie-Josée DI PUMPO et Evelyne MAHOU - l'équipe d'entretien avec Maria FERRER, Annick BATTUT, Joséphine LUDWICZAK.

Une rentrée "branchée"

Un branchement très attendu par l'équipe pédagogique et qui s'est fait en deux temps : d'abord dans le bâtiment A à l'école primaire l'année dernière, puis dans le bâtiment B et à l'école maternelle cette année. Les travaux approchent de leur fin. Internet sera très bientôt accessible dans tous les bâtiments. Tous les ordinateurs seront en réseau ainsi que la photocopieuse.

Nous souhaitons à toutes et à tous ainsi qu'à tous les élèves une excellente année scolaire 2012-2013.

Enseignants	Classes	Effectifs
Carine Bayle	PS	29
Linette Antao	PS – MS (11+17)	28
Betty Etienne	MS-GS (20 + 6)	26
Martine Brissebrat	GS	29
Carole Monsarrat	GS-CP (5+20)	25
Philippe Gausserand	CP-CE1 (9+16)	25
Marc Camboulives	CE1	27
Solange Robles	CE2	28
Sandrine Kubanik	CE2 – CM1(7+18)	25
Guillaume Julié	CM1-CM2(17+7)	24
Joël Scaïni Clément Sicard	CM2	27
Effectif total		293



Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village.

Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à cœur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.

A bientôt !

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

REPRISE DES COURS DE PHOTO



Les Paparazzis Marssacois

Vous invitent à rejoindre le groupe le

LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012

A 20H00

Salle des associations - rue de la mairie

81150 Marssac/Tarn

mail : lespaparazzisdemarssac@orange.fr

Tél. : 06 44 04 56 27 ou 05 63 53 22 21

Echos de la Boule Marssacoise : championnat par équipes de clubs féminins



Dimanche 16 Septembre, dernière journée de championnat pour nos féminines. La formation marssacoise, composée de Angie, Anne, Christiane, Framboise et Kiki a eu une mauvaise entame car elle n'a gagné qu'un tête à tête sur quatre face à l'équipe Arthésienne. Mais nos joueuses ont rebondi en remportant les 2 doublettes sur 2 ainsi que la triplète, sur le score de 13 à 12. Belle performance de Angie au concours de tir de précision, avec deux carreaux au départ à 6 mètres. Au final elles triomphèrent par un total de points de 18 à 6.

Félicitations à toutes les participantes et rendez-vous la saison prochaine.

De gauche à droite : Angie et Anne
Assises de gauche à droite : Christiane, Framboise et Kiki



Echos de la Boule Marssacoise (suite)



Les vétérans de la Boule Marssacoise et l'équipe de Gambetta Carmaux

CHAMPIONNAT DES CLUBS VETERANS

La septième et dernière journée du Championnat des Clubs Vétérans s'est déroulée le 6 septembre à ALBI Madeleine.

Résultats de l'Equipe 1 : responsable Gérard AUDOUARD

Après un départ catastrophique de nos représentants, un seul tête à tête gagné sur 6, le handicap était déjà sérieux. Bonne reprise de nos joueurs, ils gagnent 2 doublettes sur 3. Il fallait donc gagner les 2 triplettes pour l'emporter. Hélas, une seule gagne et Gambetta Carmaux l'emporte sur le score de 20 à 16.

Résultats de l'Equipe 2 : responsable Georges CROS

Défaite contre la Fanny Saint-Juéry sur le score de 4 à 32. L'équipe de Georges n'a pas démérité, elle termine 6^{ème} de la poule sur 8.

Bravo à tous nos vétérans pour leur participation à toutes ces rencontres.

Le bonjour de Marssac Aventure

Les activités ont repris...

Foot en salle tous les vendredis ouvert aux adultes de 18h30 à 20h30 à la salle municipale.

La marche pédestre est gérée par Patrick le dimanche matin: adresse mail pour recevoir des infos p.wisniewski@neuf.fr

Le VTT tous les dimanches. RDV à la salle à 8h si pas de manifestations d'autres clubs: contactez Joël adresse mail : jopelouse@orange.fr.

Notre journée MARSSAC AVENTURE s'est déroulée le dimanche 2 septembre sous le soleil de Castelnaud de Lévis. Nous avons accueilli nos vététistes et nos



marcheurs à la Maison de Retraite "les Blés d'Or KORIAN" dans la bonne humeur. Nous tenons à remercier tous nos partenaires sans qui cette journée n'aurait pas lieu et les membres de Marssac Aventure.

Pour la 2^{ème} année les vététistes vont participer à la plus grande

manifestation de VTT d'Europe. 17 000 participants sur 5 jours du 10 au 14 octobre 2012 avec 21 épreuves connues pour leurs diversités.

Six de nos vététistes : Polo, Fabrice, Guy, Jean-François, Cédric et Joël vont participer aux "MASTERS ROC" et représenter les couleurs de MARSSAC AVENTURE.

Les Masters Roc : un circuit exigeant qui permet aux compétiteurs d'en découdre. Il leur faudra être physiquement en forme et suffisamment habiles pour performer sur ce tracé de 44 km !



La Friperie «Familles Rurales» de Marssac

4^o Exposition Miniatures Agricoles et Bourse d'échange

Salle des fêtes de Marssac/Tarn

le samedi 10 novembre 2012

(Entrée gratuite)



Réservation et renseignements

Association M.A.S.O.

patrick.pesche@orange.fr 0675498736 ap. 19H

rsigaud@wanadoo.fr 0563561304 ap. 19H

leobourrel@hotmail.fr 0563531506 ap. 19H

*En partenariat avec le Comité des Fêtes de
Marssac*

La friperie de Marssac a ouvert ses portes de nouveau depuis le 28 Août 2012.

Rappel des horaires d'ouverture :
Tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et tous les vendredis matins de 9h à 12h au 20 Avenue de Toulouse.

Les bénévoles sont toujours heureux de vous accueillir pour vous proposer des vêtements de bonne qualité, triés par leurs soins et parfois avec des lots de vêtements neufs. Mais vous pouvez aussi trouver des objets de décoration, des livres, des jouets pour les enfants et bien d'autres surprises.

Afin de répondre aux besoins des familles qui travaillent en semaine, les bénévoles vont ouvrir exceptionnellement un samedi par mois.

EN OCTOBRE OUVERTURE LE SAMEDI 20 TOUTE LA JOURNEE DE 9H A 17H

Mais la friperie c'est aussi un camion itinérant qui apporte un service de proximité dans le milieu rural. Une professionnelle (Conseillère en Education Sociale et Familiale) accueille le public, l'écoute, l'informe et l'oriente en fonction des demandes.

Si vous souhaitez participer en donnant quelques heures de votre temps, n'hésitez pas à contacter la Fédération Familles Rurales au **05 63 54 15 44**.

«Familles Rurales» 1^{er} Mouvement Familial de France



"Vieillir et agir ensemble dans la communauté" : cette semaine nationale (toujours la 3^{ème} semaine d'octobre) est un moment privilégié de la vie associative. Cet évènement vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Christine BOREL

Pour le club Gym Volontaire de Marssac et le CODEP EPGV du Tarn



LA SEMAINE BLEUE



Dans le cadre de la Semaine Nationale des Retraités et Personnes Agées, appelée La Semaine Bleue, le comité départemental du Tarn de la FFEPGV *

* (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire)

INVITE les RETRAITES et les SENIORS DU TARN à un APRES-MIDI RECREATIF

JEUDI 18 OCTOBRE 2012

SALLE DES FETES de MARSSAC SUR TARN

(sortie n°11 sur l'A 68)

DECOUVERTE
d'une séance de
"GYM'TENDANCE
SENIOR"

PROGRAMME



- 14 h 00 Accueil
- 14 h 30 Découverte d'une séance de "Gym'tendance seniors" !
- 15 h 30 Conférence du docteur **MARC GALABRU** qui nous emmènera au "pays du bon sens" avec son livre, paru en 2011, "VIVRE VIEUX... VIVRE MIEUX... RECETTES"...
- 17 h00 **Goûter offert** par le Comité Départemental EPGV du Tarn.
- 18 h 00 Clôture



CODEP EPGV 81 - 148 av. Dembourg - 81000 ALBI
Tél : 05.63.46.30.12 - Fax : 05.63.46.23.39 - Courriel : codepepgv81@wanadoo.fr
Permanence le mardi et le jeudi - www.sport-sante.fr



Dojo marssacois : Judo et Jujitsu



Le Dojo Marssacois est heureux de vous accueillir, dans une ambiance conviviale pour cette nouvelle saison.

Sport d'équilibre, sport éducatif, sport de défense, le Judo est adapté à toutes les tranches d'âge.

Véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Le Judo est un sport pour tous qui procure un véritable équilibre. Activité de détente et de plaisir, le Judo est une discipline basée sur l'échange et la progression. L'apprentissage se fait de manière progressive en fonction des aptitudes de l'individu, ce qui permet à chacun d'évoluer à son rythme. Pour les enfants 4-5 ans, le Dojo marssacois a mis en place l'éveil Judo. Pédagogie adaptée qui permet le développement physique et intellectuel des très jeunes pratiquants.

Le Jujitsu

Prolongement naturel de la pratique du Judo, le Jujitsu est un art basé sur la défense, qui exclut le risque, mais nécessite un véritable engagement du corps et de l'esprit.

Le Jujitsu est une méthode de défense fondée sur le contrôle de soi et de l'adversaire.

Venez nombreux nous rejoindre, les 3 premiers cours sont gratuits et le kimono est prêté.

Lundi

Jujitsu loisirs A partir de 10 ans 18h30 à 20h30

Mercredi

Judo découverte 4 - 5 ans 16h15 à 17h00

Judo enfants 6 - 8 ans 17h00 à 18h00
9 et + 18h00 à 19h00

Judo Adultes 19h00 à 20h30

Vendredi

Judo enfants 6 et + 18h00 à 19h00
10 et + fin du cours 19h30

Judo adultes 19h30 à 21h00

**Renseignement auprès de Franck Drouet (président)
06 33 38 50 04**

www.wix.com/dojomarssacois/droux81





La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de	15h30 à 17h30
le mercredi de	15h00 à 17h00
le jeudi de	15h30 à 17h30
le 1 ^{er} samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées**

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an

marssacbiblio@laposte.net



Attention changement d'horaires (voir ci-dessus)

Les nouveautés du mois

Romans

Serment d'automne

de Françoise Bourdin

Assurance vie *de Robin Cook*

Les craies de couleur

de Josette Boudou

kaiken *de JC Grange*
Une ombre plus pâle
de Andrea H Japp

Romans policiers

Les racines du mal

de George Dantec

L'idéaliste *de John Grisham*

L'heure des loups

de Shane Stevens

Le navigateur *de Clive Cussler*

La porte d'Orphée *de Tim Kring*
(réalisateur de la série Heroes)

Glace *de Bernard Minier (thriller)*

Les hauts de Bellecorte

de Ch; Laborie

Les ravages de la passion (T.5 de

Le Moulin du Loup) de M.B Dupuy

Le mystère de l'Arche Sacrée

de M. Byrnes

Le secret du bayou *de J. Biguenet*

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux Personnes Agées	
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24		0800 020 528
Déchetterie de Ranteil	05 63 38 59 80	Sida Info Service	0800 840 800
Déchetterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alzheimer Info	0811 112 112	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Cancer Info Service	0810 810 821	Tabac Info Service	0825 309 310
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Dons d'organes et de moelle osseuse		Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
	0800 20 22 24	Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557



Repas de quartier Trincades et Bel-air : déjà le 5^{ème} rendez-vous !



Un peu moins nombreux que l'édition 2011 mais toujours avec autant de plaisir, 35 riverains de la rue des Trincades et du chemin de Bel-air (adultes et enfants compris) se sont retrouvés le vendredi 7 septembre dernier pour partager ensemble les nombreux apéritifs, mets et vins amenés par chacun.

Les habitudes sont désormais prises... rue des trincades fermée,

tables, nappes, bougies et couverts dressés en milieu de voie, ceci de 19h30 à minuit.

Les plus jeunes ont pleinement profité de la voie fermée pour aller et venir à bicyclette tandis que les ados ont improvisé des jeux de cartes.

Encore une belle soirée estivale où chacun a pu partager, échanger avec ses voisins.

Tous les présents se sont donnés rendez-vous pour 2013, au travers d'une nouvelle formule et d'une autre date qui restent à définir.

Déjà quelques pistes ont été avancées : repas plutôt à midi, jeux en fin d'après-midi et plus si affinité... Bref, les idées ne manquent pas, la convivialité et la bonne humeur restent les ressorts de ce rendez-vous entre voisins.

Fête des voisins impasse de Tourseilles

Une première très réussie dans la joie et la bonne humeur autour d'une belle table.





La course des «Rives du Tarn»

L'association "Rives du Tarn running" organise **le dimanche 28 octobre 2012 à Lagrave**, la 6^{ème} édition des courses pédestres.

Parcours et horaires:

Les épreuves se dérouleront sur la commune de LAGRAVE et seront balisées par panneaux et marquages.

Courses enfants départ à partir de 11h.

5 Km : départ à 9h30. Jeunes et adultes nés en 1998 et avant.

10 Km : départ à 9h30. Jeunes et adultes nés en 1996 et avant.

Inscriptions et retrait des dossards:

Les droits d'inscriptions sont fixés à : gratuit pour les courses enfants, 7 euros pour les 5 Km, 10 euros pour les 10 Km.

Les inscriptions se feront par bulletins diffusés à envoyer à :

Mr Alain ASTIE

3 allée des Cerisiers

81150 LAGRAVE

Tél 05 63 81 50 52

alainastie@wanadoo.fr

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur notre site

<http://rivesdutarnrunning.free.fr>



Possibilité de s'inscrire sur place, jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.

Le retrait des dossards s'effectuera sur place à partir de 7h30.

L'inscription se fera uniquement sur présentation de la licence décernée par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'un certificat médical (pratique de la course à pied en compétition).

Bien-être

Des ravitaillements seront assurés en eau et en solide. Des douches

seront à la disposition des coureurs. Une assistance médicale sera assurée par des structures de secours bénévoles.

Récompenses

Le classement se fera par catégorie. Un cadeau sera attribué à tous les participants lors de l'inscription et les premiers se verront décerner une récompense.

Sportivement !

Et aussi : le Hameaux 2, la gare, La Grioulé

50 Personnes ont participé le dimanche 9 septembre midi à ce repas convivial... qui s'est aussi prolongé en soirée...





Tennis Club de Marssac

La saison 2011/2012 s'est achevée. Cette année, trois compétitions (coupe du Tarn, Challenge Cathare et Trophée Midi-Pyrénées) ont eu lieu avec néanmoins quelques aléas notamment par manque de joueurs. Ainsi, **nous attendons donc de nouveaux adhérents intéressés par la compétition.** Nous envisageons un entraînement à la salle de Florentin une fois par semaine.

Les compétitions se déroulent dans un esprit de camaraderie avec café et repas offerts.

Il y a bien entendu le Tennis Loisirs pour 20 euros de cotisation annuelle avec des tournois amicaux sympathiques à Cadalen pour les non adhérents au mois d'avril, ainsi que le Tournoi d'Aussac en juillet, août et septembre. La finale a lieu fin septembre avec remise de coupes,

cocktail et de nombreux lots à la mairie d'Aussac en présence des élus.

Contactez nous:

M. Marc HETTINGER

Président : 06 17 96 45 82

M. Patrice AUDREN

Trésorier : 06 60 80 02 57

05 63 56 61 75

Les activités du Club des Aînés ruraux

Le Club des Aînés de Marssac a fait sa "rentrée" **nous avons repris nos activités depuis le 4 septembre** ; belote, loto... Beaucoup de nos adhérents étaient présents et en attente de la reprise.

Avec nos amis de Rivières, nous avons effectué une journée découverte avec la visite de Martres-Tolosane ; visite d'une faïencerie artisanale et démonstration. Puis un guide local nous a fait découvrir cette cité.

Nous nous sommes dirigés au village Gaulois où nous avons déjeuner et pour la digestion visite du site gaulois reconstitué avec une guide qui nous a fait connaître et apprécier la vie de nos ancêtres.

Nos activités continuent ! Rejoignez le club des aînés si le cœur vous en dit.

Tél 05 63 55 41 07

Le Président Pierre ROCHE

Le RAM communautaire est opérationnel !

Cela fait quelques mois que le Relais d'Assistantes Maternelles de Marssac a intégré le RAM créé par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Ce dernier est désormais opérationnel sur les 17 communes de l'agglomération. L'ensemble des assistantes maternelles et des parents du territoire disposent ainsi de professionnelles du secteur de la petite enfance pour, notamment, les aider dans leurs démarches et les accompagner dans leurs choix...

Mais les plus chanceux sont les tout-petits.

Dès le mois de septembre, notre RAM se déplacera dans toute l'agglomération, dans un lieu adapté prêté par les mairies, pour des rendez-vous pleins de bonheur.

Ateliers d'éveil musical et ateliers d'éveil corporel sont les premiers rendez-vous de rentrée proposés par Yvette Dellac et Isabelle Delmas, sur les communes d'Albi, Cunac, Lescure, Marssac sur Tarn, Salies. Pour y participer, une inscription préalable est nécessaire auprès de l'équipe d'animation.

Des temps de halte-jeux, et diverses activités d'éveil viendront compléter ce programme...

Un planning détaillé des animations et des réunions à thème sera envoyé à chaque assistante maternelle et sera accessible en mairie.

www.grand-albigeois.fr

Contactez le RAM :

Yvette DELLAC - Isabelle DELMAS

2, Avenue Colonel Teyssier à Albi

Tel : 05 63 46 48 96,

ram@grand-albigeois.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h. Accueil sur rendez-vous.



Gros succès pour nos premières journées du patrimoine (photos et remerciements)

La commune de Marssac sur Tarn remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette animation autour du Patrimoine de notre commune et tout particulièrement :

Monsieur et Madame Jean REYNES qui nous ont ouvert les portes de l'ancienne briqueterie,

L'Atelier Création d'Images Albigeois 81 et son président M. Lagrange pour la partie projection,

Et tous ceux qui nous ont prêté des documents, cartes anciennes ou photos ou apporté leur témoignage pour enrichir cette exposition.

Environ 250 personnes ont participé à cette journée.



Remise de la médaille de Marssac à Jean Reynes (au centre avec son épouse), dernier briquetier du village



De G à D : Le maître des lieux monsieur Jean Reynes et Thierry Stéfanon, monsieur "logistique" de la journée



A G : Jean Banquet, talentueux animateur de la visite



C'était il n'y a pas si longtemps...
Le Tarn et son moulin avant la
construction du barrage de
Rivières.



Discussions animées autour des photos : les souvenirs affluent...



Passionnante découverte des fresques,
animée par Dominique Ferrière .





Le plan cadastral
Napoléonien de 1808



Fin de la projection et départ pour la briquè-
terie. A D : M. Lagrange, président de l'ACIA



Les élèves de l'école
découvrent le Marssac
d'autrefois !





Trésors discrets de notre église



Captivante démonstration de la fabrication d'une "foraine" par Jean Reynes.



Paroles d'un artiste de la brique

«Dans la famille nous sommes briquetiers depuis cinq générations, depuis l'arrière arrière-grand-père, l'arrière-grand-père, le grand-père, le père et moi-même. C'est le grand-père qui a acheté cette briquèterie en 1885...

(Extrait d'une interview de Jean Reynes, dernier briquetier de Marssac, au cours de l'émission "Des racines et des ailes" sur FR3)

J'aime mon métier de briquetier, ça me plaît. J'ai été apprenti à la Chambre des Métiers et mon maître d'apprentissage disait que dans le mot "Artisan" il y a le mot "Artiste"...



Le four à flamme renversée